

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 17 août 2010, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Mme Geneviève Hamelin, conseillère de la Ville de Québec,
présidente d'assemblée

M. Sylvain Légaré, conseiller de la Ville de Québec
Mme Julie Lemieux, conseillère de la Ville de Québec
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec

Est également présent: M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-
Desmaures, vice-président
M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
M. Richard Côté, conseiller de la Ville de Québec

À 17 h 01, madame la présidente constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA-2010-0289

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 17 août 2010, tel qu'il a été rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0290

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 6 juillet 2010

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 6 juillet 2010, tel qu'il a été rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communication écrite au conseil

- Dépôt de la résolution RVSAD-2010-3431, adoptée par le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, lors de sa séance extraordinaire du 21 juin 2010 et intitulée : « *Dossiers du Service de l'administration générale - Bris d'aqueduc engendrés par des tests de l'agglomération* ».

CA-2010-0291

Adjudication d'un contrat de services professionnels pour des modifications à apporter à l'application *Répartition assistée par ordinateur (RAO)* (dossier 43021) - AP2010-441 (CT-2195733) — (Ra-1548)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adjuger, à *Northrop Grumman Corporation Information Systems*, le contrat de services professionnels pour des modifications à apporter à l'application *Répartition assistée par ordinateur (RAO)*, utilisée par le Service de police ainsi que par le Service de protection contre l'incendie, pour un montant maximal de 188 603,00 \$ US excluant les taxes, conformément à la proposition déposée par le fournisseur.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0292

Approbation du Règlement n° REGVSAD-2010-206 modifiant le règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à l'article 3.6.7.2, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2010-103 (Ra-1547)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° REGVSAD-2010-206 modifiant le règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à l'article 3.6.7.2*, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0293

Approbation du Règlement n° REGVSAD-2010-208 modifiant le règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin d'agrandir la zone RA/A-4 à même la zone F-1, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2010-108 (Ra-1547)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° REGVSAD-2010-208 modifiant le règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin d'agrandir la zone RA/A-4 à même la zone F-1*, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement numéro 207 et ses amendements).

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0294

Appropriation d'un montant 280 000 \$ à même les économies réalisées sur les natures de dépenses de carburant et d'entretien et de réparation du Service de la gestion des équipements motorisés, afin d'entreprendre la réalisation du projet *Chantier sur la réorganisation des opérations de déneigement - Volet stationnement en période hivernale* - DG2010-082 (CT-DG2010-082)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'affecter, aux activités d'investissements, le montant de 280 000 \$ à même les économies réalisées sur les natures de dépenses de carburant et d'entretien et de réparation du Service de la gestion des équipements motorisés, afin de réaliser le projet *Chantier sur la réorganisation des opérations de déneigement - Volet stationnement en période hivernale*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0295

Contrat entre la Ville de Québec et La Corporation des fêtes historiques de Québec pour le versement d'une subvention de 65 000 \$ concernant Les Fêtes de la Nouvelle-France SAQ et fourniture de services par la Ville - DT2010-031 (CT-DT2010-031)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et la *Corporation des fêtes historiques de Québec*, relativement au versement d'une subvention de 65 000 \$ pour la réalisation des *Fêtes de la Nouvelle-France SAQ en 2010*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0296

Approbation du Règlement n° 254 modifiant les règlements d'emprunt nos 207, 208 et 218 du Réseau de transport de la Capitale - FN2010-049 (Ra-1548)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 254 modifiant les règlements d'emprunt nos 207, 208 et 218*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 7 juillet 2010.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0297

Conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et le Gouvernement du Québec en vue du partage des coûts, à la suite de la réfection de structures à responsabilités partagées - GI2010-090 (CT-GI2010-090) — (Ra-1548)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et le *Gouvernement du Québec* en vue du partage des coûts, à la suite de la réfection de structures à responsabilités partagées, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer ladite entente.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0298

Adoption d'une politique de gestion de la réserve pour mauvaises créances relative aux revenus de publicité de l'Office du tourisme de Québec - OT2010-006 (CT-OT2010-006) — (Ra-1548)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu :

- 1° d'approuver la politique de gestion de la réserve pour mauvaises créances relative aux revenus de publicité de l'*Office du tourisme de Québec*;
- 2° d'autoriser le virement du solde excédentaire de la réserve pour mauvaises créances relative aux revenus de publicité de l'*Office du tourisme de Québec*, soit 286 500 \$, vers la réserve non affectée de mise en marché, étant entendu que les virements subséquents se feront en conformité avec les dispositions de ladite politique.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0299

Abolition d'un poste de technicien-coordonnateur aux finances ou aux procédés administratifs, classe 6, création d'un poste de greffier de cour, classe 4, au Greffe de la cour municipale et nomination de madame Patricia Desrosiers (ID. 017525) - RH2010-591 (CT-RH2010-591) — (Ra-1547)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu :

- 1° d'abolir un poste de technicien-coordonnateur aux finances ou aux procédés administratifs, classe 6 (poste no 25611), des emplois régis par la convention collective des fonctionnaires municipaux de la Ville de Québec, au Greffe de la cour municipale;
- 2° de créer un poste de greffier de cour, classe 4, des emplois régis par l'*Association du personnel de direction de la Ville de Québec*, au Greffe de la cour municipale;
- 3° de nommer madame Patricia Desrosiers (ID. 017525), employée permanente, à l'emploi de greffière de cour, classe 4, au Greffe de la cour municipale, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0300

Conclusion d'un avenant au protocole d'entente intervenu le 18 juin 2007 entre la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, pour et au nom du gouvernement du Québec, et la Ville de Québec relativement à la promotion, l'accueil, l'intégration et le rapprochement interculturel sur le territoire de la ville de Québec - RI2010-029 (Ra-1548)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'un avenant au protocole d'entente intervenu le 18 juin 2007 entre la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, pour et au nom du gouvernement du Québec, et la Ville de Québec relativement à la promotion, l'accueil, l'intégration et le rapprochement interculturel sur le territoire de la

ville de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'avenant joint en annexe audit sommaire décisionnel;

2° monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer ledit avenant.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2010-0301

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les nuisances relativement à la distance minimale à l'intérieur de laquelle il ne peut y avoir accumulation de neige ou de glace, R.A.V.Q. 242 - DG2010-013

Avis de motion est donné par madame la conseillère Marie-Josée Savard qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur les nuisances* afin de modifier la distance minimale à l'intérieur de laquelle il ne peut y avoir accumulation de neige ou de glace et pour permettre à certaines personnes d'appliquer le règlement.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2010-0302

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la phase 3 des travaux d'aménagement de cellules d'enfouissement au lieu d'enfouissement municipal, secteur Saint-Joachim, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 584 - TP2010-032 (Ra-1548)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Légaré qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la phase 3 des travaux d'aménagement de cellules d'enfouissement au lieu d'enfouissement municipal, secteur Saint-Joachim, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 326 afin d'augmenter le montant de la dépense autorisée et celui de l'emprunt décrété d'une somme de 625 000 \$ et d'établir ceux-ci à 4 225 000 \$ pour tenir compte de l'insuffisance de fonds pour permettre les travaux de contrôle des eaux souterraines et d'assèchement du terrain.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de fonctionnement et son mode de paiement et de remboursement.

CA-2010-0303

Règlement de l'agglomération sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement ou sur un terrain géré par la ville, R.A.V.Q. 117 - AT2010-112

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement ou sur un terrain géré par la ville, R.A.V.Q. 117*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0304

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la fourniture des services d'employés, R.A.V.Q. 560 - FN2010-039

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la fourniture des services d'employés, R.A.V.Q. 560*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0305

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à l'exécution de travaux, à partir de l'année 2010, à la suite de travaux effectués par une entreprise d'utilité publique, R.A.V.Q. 575 - IN2010-037

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes*

spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à l'exécution de travaux, à partir de l'année 2010, à la suite de travaux effectués par une entreprise d'utilité publique, R.A.V.Q. 575.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0306

Règlement de l'agglomération sur la poursuite de la réalisation des travaux d'assainissement des eaux et d'aménagement du parc riverain du lac Saint-Augustin et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 577 - EN2010-048

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la poursuite de la réalisation des travaux d'assainissement des eaux et d'aménagement du parc riverain du lac Saint-Augustin et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 577.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0307

Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'ouvrages de stabilisation et de requalification des rives des cours d'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 578 - EN2010-051

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'ouvrages de stabilisation et de requalification des rives des cours d'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 578.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0308

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux d'entretien et d'amélioration aux infrastructures reliées à la fourniture de l'eau potable et au traitement des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 582 - TP2010-030

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux d'entretien et d'amélioration aux infrastructures reliées à la fourniture de l'eau potable et au traitement des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 582.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,
appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,
il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 06.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Geneviève Hamelin
Présidente

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/mcr